

# Manuel d'information du propriétaire

**Félicitations** pour votre achat. Cet appareil est l'un des plus flexibles aujourd'hui disponible. Ce système à haut rendement énergétique a été conçu avec une grande précision technique, fabriqué avec des matériaux d'excellente qualité et soumis avec succès à de nombreux essais et inspections qui vous assureront plusieurs années de satisfaction. Ce manuel devrait vous permettre de mieux comprendre le fonctionnement de votre système et de l'utiliser de façon efficace; il vous aidera à obtenir le meilleur confort au plus bas coût possible. Veuillez donc prendre le temps de le lire en entier. Nous apprécions votre clientèle et sommes heureux que vous ayez choisi notre appareil. Bon confort!

## LE THERMOSTAT

### *La clef de votre confort*

Si les thermostats présentent des aspects variés, ils n'en sont pas moins conçus pour remplir la même fonction de base - contrôler le mode de fonctionnement de votre unité. Peu importe sa dimension ou forme, chaque thermostat est muni d'un indicateur de température, une touche, levier ou bouton-poussoir pour sélectionner la température désirée, une touche pour sélectionner le mode de fonctionnement du ventilateur intérieur et une touche de confort pour la sélection du mode de fonctionnement. Le texte qui suit vous permettra de déterminer quel type de thermostat vous possédez.

## CLIMATISATION SEULEMENT

Si votre unité n'est conçue exclusivement que pour la climatisation, sans capacité de chauffage, un thermostat pour la climatisation uniquement, muni d'un levier à 2 positions « cool » et « off » représente tout ce qui est nécessaire pour le fonctionnement de votre système.

NOTE : Si vous possédez un système de chauffage indépendant (avec un thermostat à part), assurez-vous que le thermostat qui contrôle le chauffage est bien en position « off » avant de le faire fonctionner.

## CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

Si votre système est conçu pour permettre à la fois la climatisation et le chauffage, vous pouvez utiliser deux types de thermostats, soit un de type manuel, ou encore un thermostat avec contrôle électronique.

## CHANGEMENT DE MODE MANUEL

Un changement de mode manuel signifie simplement que la touche de confort doit être changée de position manuellement chaque fois que vous désirez passer du mode de fonctionnement climatisation au mode chauffage ou du mode chauffage au mode climatisation.

## THERMOSTAT À CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE

Le thermostat à contrôle électronique est une version sophistiquée du thermostat manuel. Ce thermostat permet de programmer des températures variées en fonction des périodes de sommeil, ou des périodes où vous n'êtes pas à la maison durant le jour, ce qui signifie des économies d'énergie pour vous. Le thermostat est aussi muni d'une horloge digitale. Si vous avez acheté ce type de thermostat, un manuel de fonctionnement complet devrait l'accompagner.

## FONCTIONNEMENT DU VENTILATEUR

Une touche de sélection vous permet de choisir le mode de fonctionnement du ventilateur.

## AUTOMATIQUE

Lorsque la touche de fonctionnement du ventilateur est positionnée sur le mode AUTOMATIQUE, le ventilateur fonctionnera de façon intermittente tel que requis soit par le mode chauffage, soit par le mode climatisation. Cette position fournira des coûts moindres de fonctionnement, et un meilleur contrôle de l'humidité lors de la climatisation.

### « ON »

Lorsque la touche de fonctionnement du ventilateur est positionnée sur le mode « ON », le ventilateur fonctionne de façon continue. Le ventilateur intérieur ne s'arrêtera pas. De toute façon, les modes climatisation et chauffage fonctionneront quand même tel que requis par les températures ambiantes. De cette façon, l'air est continuellement filtré et distribué de façon encore plus efficace entre les différents espaces. Le niveau de bruit demeurera relativement constant partout dans l'édifice.

## VENTILATEUR SEULEMENT

Lorsque la température extérieure est moyenne, surtout au printemps et à l'automne, vous pouvez désirer faire fonctionner le ventilateur seulement, de façon à faire circuler l'air et le filtrer dans votre maison ou édifice. Positionnez la touche de contrôle du confort à « OFF » et la touche du ventilateur en position « ON ». Assurez-vous de repositionner les touches à leurs positions originales pour un mode de fonctionnement normal.

## DÉMARRAGE

La touche de contrôle du confort est présumée en position « OFF ». Si l'alimentation électrique des unités extérieure et intérieure sont fermées, ouvrez-les. Mettre le système en fonction selon les étapes suivantes :

1. Ajuster les températures tel que désiré.

CLIMATISATION – Plus la température demandée est haute, moins d'énergie sera consommée. Le Bureau National des Standards recommande un ajustement de 78°F / 25,5°C.

CHAUFFAGE – Plus la température demandée est basse, moins d'énergie sera consommée. Les guides fédéraux recommandent un ajustement de 65°F / 18,3°C ou moindre.

NOTE : Si vos ajustements de température pour la climatisation et le chauffage sont séparés, assurez-vous de régler les deux ajustements.

2. Après lecture des paragraphes concernant le fonctionnement du ventilateur, sélectionnez le mode de fonctionnement que vous désirez.

3. Ajustez la touche de contrôle du confort au mode désiré.

**AVERTISSEMENT** Si votre unité intérieure est composée d'une combinaison fournaise serpent, assurez-vous de bien lire le manuel d'information relatif à la fournaise avant de régler la touche de contrôle du confort à « HEAT » afin de faire un démarrage sécuritaire.

# Manuel d'information du propriétaire

## PANNE DE COURANT

Lorsqu'un accident, tempête, etc. rompt l'alimentation électrique de votre maison, positionnez le thermostat en position « OFF ».

NE positionnez PAS le thermostat en position « CLIMATISATION » ou « CHAUFFAGE » tant que le courant n'est pas rétabli depuis 8 heures, si la perte de courant a duré plus de 8 heures.

## FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME

### THERMOSTAT À CHANGEMENT DE MODE MANUEL

CLIMATISATION DE VOTRE MAISON – Avec la touche de confort à la position « CLIMATISATION », le système fonctionne de la manière suivante:

- Lorsque la température intérieure excède la température désirée telle qu'ajustée sur le thermostat, le système démarre. L'unité extérieure fonctionne et le ventilateur intérieur fait circuler l'air refroidi et filtré. Lorsque la température descend sous la température désirée, le système s'arrête.

CHAUFFAGE DE VOTRE MAISON — Si votre système inclut une unité de chauffage et que la touche de confort est à la position « CHAUFFAGE », le système fonctionne de la manière suivante :

- Lorsque la température intérieure tombe sous le niveau indiqué par la température désirée, le système se met en opération. Le système de chauffage fonctionne et le ventilateur intérieur fait circuler l'air chaud et filtré. Lorsque la température de l'air ambiant atteint la température désirée, le système de chauffage s'éteint.

En mode chauffage ou en mode climatisation, le ventilateur continue de tourner si la touche de contrôle du ventilateur est à la position « ON ». Le fait de positionner la touche de contrôle du ventilateur en mode « AUTO » permet au ventilateur de cesser de tourner lorsque le système s'éteint.

### THERMOSTAT ÉLECTRONIQUE

Le thermostat électronique à circuits intégraux, lorsque programmé, fera fonctionner le système automatiquement comme suit :

Lorsque la température intérieure excède la température la plus élevée programmée selon vos critères au thermostat (ajustement climatisation), l'unité extérieure se met en marche et le ventilateur fait circuler l'air frais et filtré. Lorsque la température chute sous la température désirée, le système s'éteint. Le ventilateur intérieur s'éteindra ou encore continuera à tourner, selon votre sélection sur la touche de contrôle du ventilateur.

Lorsque la température intérieure tombe sous le point d'ajustement le plus bas (ajustement chauffage), le système de chauffage entre en fonction et le ventilateur intérieur fait circuler l'air chaud et filtré. Lorsque la température intérieure atteint la température désirée, le système se met hors fonction.

## ENTRETIEN DU SYSTÈME

Vous pouvez prendre arrangement avec votre détaillant pour faire effectuer périodiquement une inspection, nettoyage, lubrification et ajustement de votre appareil. Enquêrissez-vous de ce service auprès de lui. Pour ceux qui préfèrent effectuer ces tâches eux-mêmes, suivez les instructions suivantes d'entretien.

**AVERTISSEMENT** Coupez l'alimentation électrique du souffleur ou du générateur d'air chaud avant de retirer les panneaux et d'effectuer les travaux de maintenance. Coupez l'alimentation électrique des unités intérieures et extérieures (il peut y avoir plus d'un interrupteur). Un

choc électrique de cette intensité peut entraîner d'importantes blessures pouvant causer la mort.

**MISE EN GARDE** Une attention particulière a été portée lors de la fabrication de votre unité afin d'assurer une finition sécuritaire des composants. Cependant soyez prudents lorsque vous retirez ou manipulez les pièces de l'unité.

## ENTRETIEN DU CONDENSEUR

L'unité extérieure doit être dégagée de toute restriction extérieure, soit de végétaux, herbes, feuilles, papier ou tout autre substance pouvant restreindre les bouches d'aération d'entrée ou de sortie de l'unité. Le serpentin peut être nettoyé par suction à l'aide d'un aspirateur pour dégager tout rebus entre les ailettes.

Si le serpentin devient excessivement sale, éteignez l'alimentation électrique de l'appareil et nettoyez le serpentin à l'aide d'un boyau d'arrosage. Évitez de faire pénétrer l'eau dans le moteur du ventilateur ou la boîte de contrôle. Évacuez la saleté du bac après avoir nettoyé le serpentin.

## ENTRETIEN DES MOTEURS DE VENTILATEUR

Certains moteurs de ventilateurs possèdent des orifices de lubrification. Inspectez vos unités intérieures et extérieures afin de déterminer si des orifices de lubrification sont inclus.

Les moteurs de ventilateurs sont livrés avec une réserve d'huile qui devrait durer de nombreuses années sous des conditions normales d'utilisation. Après cette période, chaque système de roulement à billes des moteurs doivent être huilés avec de 10 à 15 gouttes ( $\pm 1/4$  cuil./thé) de SAE 20, une huile à moteur électrique non-détergène. NE PAS utiliser des huiles à usages précis tels que pour machine à coudre, pour le nettoyage, à prévention de rouille, ménagère, etc.

Si votre système est de type « ADD-ON » (installé conjointement avec une fournaise) inspectez le moteur de la soufflerie de votre fournaise et entretenez-le de la même façon.

CÉDULE POUR RELUBRIFICATION		
Nombre d'heures de fonct. / jour	Environnement	
	normal	sale
0 - 8	tous les 5 ans	tous les 4 ans
9 - 16	tous les 4 ans	tous les 3 ans
17 - 24	tous les 3 ans	tous les 2 ans
<i>Ne pas trop huiler</i>		

## ENTRETIEN DU FILTRE

Inspectez le(s) filtre(s) à air au moins une fois par mois. S'ils sont sales, nettoyez-les filtres réutilisables avec un savon détergent doux. Remplacez les filtres jetables par de nouveaux filtres. Installez les filtres propres en orientant les flèches dans la direction qu'emprunte l'air dans les conduits. Les filtres doivent être maintenus propres afin d'assurer une efficacité maximale et une circulation d'air adéquate.

**MISE EN GARDE** Les drains de condensation doivent être inspectés et nettoyés régulièrement afin d'assurer un drainage sans obstruction. Un drain obstrué peut entraîner des dommages causés par l'eau.

**AVERTISSEMENT** Une installation, un ajustement, une altération, une maintenance et/ou une installation inadéquats peuvent causer une

# Manuel d'information du propriétaire

explosion, un incendie, un choc électrique ou d'autres incidents pouvant provoquer d'importantes blessures ou des dommages à la propriété. Contactez un entrepreneur qualifié ayant reçu un entraînement spécialisé pour faire les ajustements et réparations de votre système.

## ESPACE LIBRE AUTOUR DE L'APPAREIL

L'espace libre minimal à conserver autour de l'unité extérieure est montré ici. Prenez-le en considération lorsque vous planifiez réaménager votre jardin ou construire un patio, etc.

DESSUS.....60"

DERRIÈRE.....18"

CÔTÉS.....18"

DEVANT .....24" (panneau d'accès pour service)

## INFORMATION SUR LES PIÈCES

Des pièces de remplacement sont disponibles depuis votre détaillant ou au centre de distribution le plus près.

## APPELS DE SERVICE

Afin d'éviter des appels de service inutiles, référez-vous au tableau de dépannage pour effectuer une première inspection.

Si tel est le cas, éliminez le problème, éteignez le thermostat pour une période de 10 secondes et redémarrez le système. Attendez 5 minutes. Si le système ne redémarre pas, procédez à votre appel de service.

Des inspections et une maintenance périodiques par un professionnel qualifié vous permettront d'assurer une opération et une performance maximales de votre système tout en réduisant les coûts d'opération et les risques de réparations onéreuses.

## À FAIRE OU NE PAS FAIRE, QUESTION D'EFFICACITÉ

NE PAS chauffer ou climatiser les endroits inutilisés. Il vaut mieux réduire au minimum l'échange d'air dans les endroits qui ne sont pas zones habitées (pièces de rangement, garage, sous-sol, etc.).

NE PAS changer incessamment les températures désirées au thermostat. Le fait de changer ces données n'aura pas pour conséquence de chauffer ou climatiser plus rapidement. Ajustez votre thermostat à des points d'ajustements confortables et laissez-les ainsi.

NE restreignez PAS la circulation de l'air. Si vous placez vos meubles, ou fournitures de façon à restreindre les entrées ou sorties d'air, ceci aura pour conséquence de faire travailler le système encore plus fort pour vous procurer une température confortable. Le système consommera plus d'énergie et il vous en coûtera plus cher au bout de la ligne.

NE chauffez ou climatiser PAS lorsque vous êtes absents pour la journée ou plus. Vos meubles sont beaucoup moins exigeants que vous en matière de confort. Évidemment le système ne pourra pas vous procurer immédiatement les mêmes conditions de confort dès votre retour, cela prendra un peu de temps. NE placez PAS les lampes ou autres appareils dégageant de la chaleur près de votre thermostat. La chaleur dégagée fournira à votre thermostat de fausses informations concernant la température de la pièce.

SÉLECTIONNEZ des ajustements confortables tout en gardant à l'esprit que des températures modérées sauvent l'énergie.

UTILISEZ la hotte de cuisson lorsque vous cuisinez sur le poêle et la hotte de la salle de bain lorsque vous vous douchez. Assurez-vous également que la sècheuse à linge est bien ventilée. Si ces items sont négligés, un excès de chaleur et d'humidité peuvent être créés, faisant travailler votre système plus longtemps.

AJUSTEZ votre thermostat quelques degrés plus bas qu'habituellement lorsque vous prévoyez recevoir un bon groupe de personnes à la maison. Les gens dégagent un quantité non-négligeable de chaleur et d'humidité dans des endroits fermés.

GARDEZ vos rideaux et stores vénitiens fermés lorsque vous le pouvez. Ils fournissent une certaine isolation contre les gains ou pertes de chaleur.

CONTACTEZ du personnel qualifié pour faire les ajustements et réparations de votre système. Ils ont reçu un entraînement spécialisé pour effectuer ce service.

Tableau de dépannage

Problème	Cause possible	Solution
Pas de refroidissement ou de chauffage	1. Appareil hors tension 2. Réglage du thermostat inapproprié 3. Disjoncteur hors circuit ou fusibles brûlés	1. Remettre l'unité sous tension 2. Ajuster le réglage adéquatement 3. Remettre en circuit ou remplacer les fusibles
Chauffage ou refroidissement insuffisant	1. Filtres obstrués 2. Conduit d'air obstrué 3. Condenseur extérieur obstrué	1. Nettoyer ou remplacer les filtres 2. Vérifier et nettoyer les grilles de diffusion d'air 3. Dégager le condenseur de tout débris
Eau sur le plancher ou dans le générateur d'air chaud	1. Drain de condensation bloqué	1. Nettoyer le drain

**Master**

RÉFRIGÉRATION | CHAUFFAGE | CLIMATISATION

Distributeur de confort

master.ca

# Garantie limitée

UPG garantit que ce produit est exempt de défauts de fabrication et de matériaux avec une utilisation ou service normal et, à son choix, réparera ou remplacera toute pièce qui démontre un tel défaut selon les termes indiqués. Cette garantie couvre seulement l'équipement décrit par le numéro de produit et le numéro de série indiqué sur la carte d'enregistrement de garantie.

UPG garantit que les climatiseurs et les thermopompes neufs vendus sont sans défauts de fabrication ou de matériaux avec une utilisation ou service normal et, à son choix, réparera ou remplacera toute pièce défectueuse durant la couverture de la garantie. Alternativement, UPG peut, à son choix, accorder une allocation de remplacement qui sera appliquée envers l'achat d'une nouvelle machine ou unité emballée distribuée par UPG.

Le montant exact de l'allocation sera déterminé à la discrétion de UPG, basé sur les conditions de marché, mais en aucun cas cette allocation excèdera trente (30) pourcent du prix d'achat de la machine originale du client, excluant des items tels les conduits de ventilation, filage, tuyauterie et coûts d'installation. UPG ne sera aucunement responsable de l'installation, transport, manutention ou autres charges sauf ce qui est spécifiquement indiqué ici.

Pour votre bénéfice et protection, retournez la carte d'enregistrement de garantie à UPG promptement après l'installation. Ceci initiera la période de garantie et nous permettra de vous contacter, si nécessaire. En l'absence d'une carte d'enregistrement de garantie, la période de garantie débutera à la date où le produit fut expédié par UPG.

Cette garantie ne s'étend qu'au consommateur acheteur original et est non-transférable. Pour que cette garantie s'applique, le produit doit être installé selon les recommandations et spécifications de UPG et selon tous les codes provinciaux, fédéraux et locaux; aussi, le produit ne doit pas être enlevé de son emplacement original d'installation. La période de garantie pour les réparations ou pièces de remplacement indiqué ci-bas ne s'étendra pas au-delà de la période indiquée sur le tableau suivant :

Type de climatiseur / Thermopompe <sup>1</sup>	Application résidentielle seulement	
	compresseur	autres pièces
THGD	5 ans	5 ans
CMB, CZB, CZE, TCGF, YCHD, YMB, YZB, YZE, YZH, TCGD, THRD, YHJD, YHJF AL3A, AL3B, AL5B, HL3A, HL3B, HL5B, HL8B, TCGD, LHJD, LHJF AC3A, AC3B, AC5B, HC3A, HC3B, HC5B, HC8B, TCGD, CHJD, CHJF	10 ans	5 ou 10 ans <sup>†</sup>

<sup>1</sup>Toutes les unités 3 phases sont couvertes par une garantie de 5 ans sur le compresseur et 1 an sur les pièces

<sup>†</sup>Pour bénéficier de la garantie 10 ans sur les pièces, l'enregistrement du produit doit être effectué en ligne à [www.upgproductregistration.com](http://www.upgproductregistration.com) dans les 90 jours suivant la date d'installation. (les unités au R-410A seulement)

UPG recommande fermement la maintenance préventive régulière de cet équipement. La personne la plus familière avec votre système d'équipement CVC est un fournisseur UPG. Le fournisseur UPG peut s'assurer que votre programme de maintenance rencontre les conditions de la "Garantie UPG", maximise l'efficacité de l'équipement et maintiendra l'unité à l'intérieur des normes mandatées en ce qui a trait à la décharge illégale de réfrigérants dans l'atmosphère. Cette garantie ne s'applique qu'aux produits installés aux É.U. et au Canada.

## EXCLUSIONS

Cette garantie ne couvre pas :

1. Coûts d'expédition, de main-d'oeuvre et de matériaux.
2. Dommages résultant du transport, l'installation, ou le service.
3. Dommages résultant d'un accident, l'abus, le feu, l'inondation, l'altération, ou acte de Dieu.
4. Dommages résultant de l'utilisation de ce produit dans une atmosphère corrosive.
5. Dommages résultant d'une alimentation électrique ou de gaz inadéquate ou interrompue, un mauvais voltage, fusibles brûlées, ou dommages similaires.
6. Nettoyage ou remplacement des filtres
7. Dommages résultant d'une négligence quant au nettoyage régulier des côtés eau et entrée d'air du condenseur et de l'évaporateur.
8. Dommages résultant de : (I) gel de l'eau du condenseur ou de condensation; (II) alimentation d'eau inadéquate ou interrompue; (III) utilisation d'eau corrosive ; (IV) contamination ou restriction du circuit d'eau par des matériaux étrangers ou autres causes similaires.
9. Dommages résultant d'une opération avec une alimentation inadéquate d'air et d'eau.
10. Dommages résultant de l'utilisation des composants ou accessoires non-approuvés par UPG (clapet de ventilation, etc.)
11. Augmentation des coûts de l'électricité ou de gaz.

CETTE GARANTIE PREND PRÉSÉANCE SUR TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU SUPPOSÉE, INCLUANT LES SUPPOSÉES GARANTIES MERCANTILES ET D'ADAPTATION POUR UNE TÂCHE PARTICULIÈRE.

CERTAINES PROVINCES NE RECONNAISSENT PAS LE DÉSAVOUEMENT DE GARANTIE SUPPOSÉE, DONC CE QUI EST MENTIONNÉ CI-HAUT POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT QU'UNE LIMITATION PARTIELLE DES GARANTIES SUPPOSÉES POUR LIMITER LA DURÉE DE GARANTIES SUPPOSÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. DANS CES PROVINCES, LA DURÉE DE LA GARANTIE SUPPOSÉE EST ALORS LIMITÉE EXPRESSÉMENT À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE DÉCRITE ICI.

EN AUCUN CAS, QUE CE SOIT PAR BRIS DE GARANTIE OU DE CONTRAT, TORT (INCLUANT NÉGLIGENCE) STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE, UPG NE SERA TENU RESPONSABLE POUR DES DOMMAGES SPÉCIAUX FORTUITS, OU CONSÉQUENTIELS, INCLUANT MAIS NON LIMITÉ À LA PERTE D'ÉQUIPEMENT OU ÉQUIPEMENT ASSOCIÉ, PERTES DE REVENUS OU DE PROFITS, COÛT D'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION OU LE COÛT DU CARBURANT OU DE L'ÉLECTRICITÉ. LES LIMITES CI-HAUT MENTIONNÉES S'APPLIQUENT AUSSI AUX FOURNISSEURS ET SOUS-CONTRACTEURS DE UPG. LES LIMITES CI-HAUT MENTIONNÉES SUR LES DOMMAGES CONSÉQUENTIELS NE S'APPLIQUERONT PAS AUX BLESSURES PERSONNELLES DANS LE CAS DES BIENS DE CONSOMMATION.

CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES CONSÉQUENTIELS OU ACCIDENTIELS, OU POUR LA STRICTE RESPONSABILITÉ EN TORT, ALORS LES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS CI-HAUT MENTIONNÉES POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

UPG N'ASSUME AUCUNEMENT, OU N'AUTORISE AUCUNE AUTRE PERSONNE À ASSUMER POUR UPG, TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ POUR LA VENTE DE CE PRODUIT.

CETTE GARANTIE VOUS ACCORDE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES. VOUS POURRIEZ AUSSI POSSÉDER D'AUTRES DROITS QUI PEUVENT VARIER DE PROVINCE EN PROVINCE.

POUR L'INFORMATION DU PROPRIÉTAIRE :

NO. MODÈLE DU PRODUIT \_\_\_\_\_ DATE D'INSTALLATION \_\_\_\_\_

NO. SÉRIE DE L'UNITÉ \_\_\_\_\_ INSTALLATEUR \_\_\_\_\_